

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session

Rome, 13-14 septembre 2006

PRODUIT DU PLAN D'ACTION

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA STRUCTURE DU DOCUMENT SOUMIS POUR L'APPROBATION DES PROJETS

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT POUR LES PROJETS

Pour: **Approbation**

Note à l'intention des Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Nigel Brett

Chargé de programme de pays

tél.: +39-06-5459-2516

courriel: n.brett@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

tél.: +39-06-5459-2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	ii
RECOMMANDATION D'APPROBATION	iii
RÉSUMÉ	iv
I. INTRODUCTION	1
II. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RRP	2
III. MODALITÉS D'APPROBATION DES PROJETS DANS D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES	3
IV. OBSERVATIONS DES ADMINISTRATEURS	4
V. JUSTIFICATION DE L'ACTUALISATION DU RRP	4
VI. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU RRP	5
VII. INCIDENCES FINANCIÈRES	6
VIII. IMPACT SUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT	6
IX. RECOMMANDATION	7
 ANNEXE	
TABLE DES MATIÈRES ANNOTÉE DU RRP ACTUALISÉ	8

SIGLES ET ACRONYMES

COSOP	Programme d'options stratégiques par pays
DCP	Document de conception de projet
EEI	Évaluation externe indépendante
IFI	Institution financière internationale
RARI	Rapport annuel sur les résultats et l'impact
RRP	Rapport et recommandation du Président
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact

RECOMMANDATION D'APPROBATION

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de révision de la structure du document "Rapport et recommandation du Président", telle qu'elle apparaît au paragraphe 29 ci-dessous et définie dans l'annexe.

RÉSUMÉ

1. L'élaboration d'une structure actualisée du document "Rapport et recommandation du Président" (RRP), par lequel les projets sont présentés pour examen au Conseil d'administration, constitue l'un des produits concrets importants résultant des travaux menés en 2006 dans le cadre du Plan d'action du FIDA.
2. À sa session de décembre 2005, le Conseil d'administration avait décidé qu'une structure actualisée du RRP lui serait soumise pour examen à la session de septembre 2006 et que, si elle était approuvée, tous les RRP présentés à la session de décembre 2006 devraient s'y conformer.
3. Plusieurs initiatives ont été prises en vue de la préparation de ce produit essentiel du Plan d'action. Premièrement, une synthèse des attentes des États membres du FIDA a été réalisée à partir d'une analyse des examens des RRP réalisés par le Conseil d'administration ces cinq dernières années. On a procédé, deuxièmement, à une analyse comparative des approches retenues par les donateurs afin de permettre au FIDA de prendre connaissance des meilleures pratiques internationales en matière de documentation destinée aux organes directeurs et de s'en inspirer. Enfin, des consultations internes approfondies ont été organisées.
4. Sur la base des conclusions de ces différentes analyses, deux recommandations ont été élaborées et sont soumises pour examen au Conseil d'administration. Il est proposé, en premier lieu, de ramener de 12 pages actuellement à cinq pages la longueur maximum des RRP, en axant strictement le document sur les principaux thèmes institutionnels en rapport avec le projet proposé. Deuxièmement, il est proposé de donner aux Administrateurs un accès électronique confidentiel au rapport principal de préévaluation et aux dossiers clés du document de conception de projet, afin qu'ils soient en mesure de se faire une idée plus précise des aspects opérationnels et organisationnels.
5. Ce RRP condensé aurait pour objet principal de démontrer au Conseil d'administration que la proposition de financement est conforme aux Principes et critères en matière de prêt en vigueur au FIDA; qu'elle respecte les grandes orientations et priorités du FIDA et du pays concerné, de même que les procédures en vigueur; qu'elle n'expose pas le FIDA à un risque de réputation ou à d'autres risques et qu'elle n'ouvre pas la porte à des détournements de fonds; qu'elle n'excède pas les capacités d'exécution de l'emprunteur; et qu'elle se traduira par des avantages durables. Il sera fait plus souvent usage de renvois aux procédures en vigueur, aux programmes d'options stratégiques par pays (COSOP) et aux accords de partenariats déjà approuvés par la direction du FIDA. Les grandes lignes de la nouvelle structure proposée pour les RRP sont présentées en annexe au présent document.
6. Comme c'est actuellement le cas, les RRP seront envoyés aux Administrateurs dans les quatre langues officielles du FIDA quatre semaines au moins avant la session correspondante du Conseil d'administration. Le rapport principal de préévaluation et les dossiers clés seront placés sur le site Internet du FIDA à accès restreint dès leur approbation par le Président adjoint, Département gestion des programmes, l'accès à ces documents étant réservé aux Administrateurs.
7. Cette nouvelle formulation devrait avoir pour avantages un meilleur rapport coût-efficacité, résultant de la rationalisation des documents présentés au Conseil d'administration, ainsi qu'une plus grande transparence et un partage des informations accru, grâce à la disponibilité des rapports de préévaluation concernés sur le site Web à accès restreint du FIDA.

PRODUIT DU PLAN D'ACTION

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA STRUCTURE DU DOCUMENT SOUMIS POUR L'APPROBATION DES PROJETS

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT POUR LES PROJETS

I. INTRODUCTION

1. Le Plan d'action élaboré par le FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement a pour objectif primordial de rendre le FIDA plus efficace dans ses efforts de réduction de la pauvreté rurale. Ce plan vise trois dimensions de l'efficacité du développement – pertinence, efficacité et efficience des programmes du FIDA dans le domaine de la pauvreté rurale – et s'articule autour de trois axes d'intervention: planification et orientation stratégiques; nouveau modèle opérationnel; et gestion des connaissances et innovation. Pour chacun de ces axes, une liste de produits a été convenue.

2. La révision de la structure du document soumis pour l'approbation des projets est l'un des principaux produits attendus pour 2006. Dans sa forme actuelle, le document intitulé "Rapport et recommandation du Président" (RRP) est élaboré pour l'ensemble des projets du FIDA financés au moyen de prêts ou de dons. Il avait été décidé qu'une structure révisée du RRP serait soumise pour examen à la session de septembre 2006 du Conseil d'administration et que, si elle était approuvée, tous les projets et propositions de dons présentés au Conseil à sa session de décembre 2006 devraient s'y conformer.

3. Un certain nombre d'initiatives ont été prises en vue d'orienter le processus d'actualisation du RRP. Premièrement, les recommandations de l'Évaluation externe indépendante (EEI) du FIDA et la réponse de la direction ont été analysées. Deuxièmement, une synthèse des attentes des États membres du FIDA a été réalisée à partir d'une analyse des examens des RRP réalisés par le Conseil d'administration ces cinq dernières années. On a procédé, troisièmement, à une analyse comparative des approches retenues par d'autres institutions financières internationales afin de permettre au FIDA de prendre connaissance des meilleures pratiques internationales en matière de documentation destinée aux organes directeurs, et de s'en inspirer. Enfin des consultations internes approfondies ont été organisées.

4. Le présent document est structuré comme suit: il propose d'abord un rappel des caractéristiques du RRP dans sa forme actuelle, puis une synthèse des meilleures pratiques des donateurs internationaux en matière de documentation destinée aux organes directeurs. Viennent ensuite un résumé des observations formulées par les Administrateurs et une justification de l'actualisation des RRP. Les sections suivantes traitent des propositions de révision de la structure actuelle et de leurs incidences financières, l'impact sur l'efficacité du développement, et présentent les deux recommandations essentielles soumises au Conseil d'administration pour examen à la session de septembre 2006. On trouvera dans l'annexe le produit du Plan d'action, sous forme de table des matières annotée du nouveau RRP.

5. Les principaux produits du Plan d'action, dont plusieurs sont mis au point en parallèle, présentent des complémentarités considérables. Ainsi, cette proposition de révision de la structure du RRP est présentée au Conseil en même temps que la proposition visant à introduire une nouvelle structure de programmes d'options stratégiques par pays (COSOP) axés sur les résultats; et la

proposition relative à l'actualisation du cadre stratégique du FIDA sera soumise au Conseil d'administration au mois de décembre. L'alignement vertical des RRP sur les COSOP, les stratégies régionales et le nouveau cadre stratégique du FIDA sera assuré à l'occasion de l'élaboration de chaque nouveau projet.

II. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RRP

6. Le RRP est le document que la direction du FIDA soumet au Conseil d'administration pour solliciter l'approbation d'un projet. La structure standard et le contenu du RRP avaient été définis en 1997. Le corps du texte ne doit pas dépasser 12 pages, sans compter les éventuels appendices. Le rapport s'ouvre sur une note de présentation d'une seule page ayant exclusivement pour objet de définir le groupe cible et de montrer comment l'opération proposée atteindra le groupe cible et comment celui-ci en tirera avantage. Le corps du texte traite des points suivants:

- a) situation économique de l'État emprunteur, contexte social dans lequel s'inscrit l'opération proposée, autres activités du FIDA dans le pays et justification de l'intervention proposée du FIDA;
- b) zone du projet et groupe cible; objectifs et portée du projet; composantes;
- c) coûts et plan de financement du projet; procédures de passation des marchés, de décaissement, de comptabilité et de vérification des comptes;
- d) modalités d'organisation et de gestion;
- e) justification économique; risques; impact environnemental;
- f) aspects novateurs;
- g) instruments juridiques et autorité;
- h) recommandation du Président au Conseil d'administration;
- i) annexe: résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt/financement négocié; et
- j) informations obligatoires relatives à l'exécution: organigramme, cadre logique, modalités proposées de suivi et évaluation.

7. Le RRP et ses appendices sont rédigés en anglais. Après relecture, le corps du texte est traduit. Le RRP est transmis aux Administrateurs dans les quatre langues officielles du FIDA – anglais, arabe, espagnol et français. Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les documents finaux doivent être transmis aux Administrateurs au moins quatre semaines avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'administration.

8. Alors que la structure des RRP n'a pas évolué, les documents de conception des projets du FIDA préparés en amont du RRP ont été considérablement modifiés au cours des dix dernières années. En 1995, une Équipe spéciale de réingénierie a élaboré une version modifiée du cycle du projet afin d'améliorer les liaisons entre la conception et l'exécution, de renforcer l'appropriation des projets par les emprunteurs et la participation des bénéficiaires, et de rationaliser les procédures d'instruction des prêts. En 2000, un groupe de travail sur la réalisation de l'impact a recommandé un certain nombre de solutions pour renforcer la flexibilité des prêts, favoriser l'apprentissage institutionnel et développer le rôle que joue le personnel du FIDA dans l'appui à l'exécution. En 2001, le Département gestion des programmes a élaboré des directives concernant un format standard de document de conception de projet (DCP), qui évoluerait par le biais d'une actualisation progressive suivant les différentes étapes de l'admission, de la formulation et de la préévaluation d'un prêt.

9. Après la révision, au milieu de l'année 2003, des directives relatives au DCP, le document comporte désormais les éléments suivants: corps du texte, liste type d'annexes et d'appendices, et dossier clé présentant un cadre logique et une série de tableaux récapitulant les informations complémentaires les plus pertinentes. En règle générale, les documents de travail sont rassemblés dans un second volume. Le corps du DCP, de 30 à 80 pages, est habituellement accompagné de

plusieurs centaines de pages d'annexes, d'appendices, de dossiers clés et de documents de travail. Les équipes chargées de la conception des projets justifient souvent l'ampleur du DCP en avançant l'argument selon lequel les équipes nationales d'exécution ont besoin, pour les guider, d'informations très détaillées. Le DCP, le dossier clé et les documents de travail couvrent virtuellement tous les thèmes mentionnés ci-dessus dans la liste des matières traitées par le RRP, encore que de manière évidemment plus détaillée et avec, parfois, des répétitions de certains passages et tableaux.

III. MODALITÉ D'APPROBATION DES PROJETS DANS D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

10. Avant de voir comment on pourrait modifier la proposition standard soumise pour l'approbation des projets du FIDA, il n'est pas inutile d'étudier les pratiques des institutions financières internationales (IFI) partenaires du FIDA, en particulier afin de comprendre les modalités de soumission des projets préévalués à l'approbation de leur organe directeur.

11. La Banque mondiale utilise un système itératif de conception et de préévaluation des projets équivalant au DCP. Le contenu du document final de préévaluation du projet de la Banque mondiale est semblable à celui du DCP, mais il ne doit pas dépasser 15 pages au total, auxquelles viennent s'ajouter, en complément, le cadre logique et de brèves annexes. Une place considérable est accordée à la durabilité du projet, ainsi qu'aux risques de réputation liés aux déplacements de population, aux populations tribales, aux écosystèmes fragiles, aux sites faisant partie du patrimoine culturel, etc. Le document de préévaluation est soumis en l'état au conseil d'administration de la Banque mondiale, accompagné d'une note de présentation d'une page. Contrairement à la pratique du FIDA concernant le RRP, le document de préévaluation n'est pas réécrit avant d'être présenté au conseil d'administration de la Banque.

12. À la Banque asiatique de développement, le Rapport et recommandation du Président soumis au conseil d'administration correspond pour l'essentiel au rapport de préévaluation. À titre d'introduction, un résumé du prêt et du programme d'environ quatre pages présente très succinctement les détails du prêt proposé, les thèmes sectoriels couverts, les composantes et les coûts, les modalités d'exécution, les procédures de passation des marchés, les avantages, les risques, les garanties, la classification environnementale et les services de consultants/d'aide à l'exécution nécessaires.

13. À la Banque interaméricaine de développement, les documents de proposition de prêt qui sont soumis au conseil d'administration sont assez proches d'un rapport de préévaluation, et sont assortis d'un résumé analytique. Bien que ce résumé soit comparable à celui de la Banque asiatique de développement, il consacre une place plus importante aux risques, aux clauses contractuelles spécifiques qu'il convient d'inclure à l'accord de prêt, aux éventuelles dérogations à la politique de la Banque et aux procédures de passation des marchés. Le document comporte parfois des liens électroniques renvoyant à des sources d'informations complémentaires.

14. À la Banque africaine de développement, des documents de préévaluation relativement plus classiques sont soumis au conseil d'administration. Là encore, cependant, le document est accompagné d'une fiche de présentation qui récapitule les principales caractéristiques financières du prêt, suivie d'un résumé analytique qui passe en revue tous les aspects du projet.

15. Plusieurs différences par rapport au format du RRP utilisé par le FIDA méritent d'être notées: i) les documents soumis aux organes directeurs des autres IFI présentent, sans le modifier, le résultat de la phase de préévaluation, et non une version rédigée spécialement; ii) tous les documents, à l'exception de celui de la Banque mondiale, comportent en introduction une synthèse de la proposition – contrairement au FIDA, qui propose simplement un exposé concernant le groupe cible; et iii) à des degrés divers, ils accordent une place plus importante aux préoccupations institutionnelles de haut niveau d'un bailleurs de fonds potentiel – conditions de prêt, respect des politiques, risques de

réputation, garanties contre une mauvaise utilisation des ressources, etc. On pourrait parler, dans ce contexte, d'intérêts "institutionnels" de l'institution de financement, par opposition aux questions plus "opérationnelles" qui occupent une place prépondérante dans la structure actuelle du RRP du FIDA.

IV. OBSERVATIONS DES ADMINISTRATEURS

16. L'analyse des débats du Conseil d'administration du FIDA relatifs aux projets soumis ces cinq dernières années fait apparaître une diversité considérable quant aux types d'informations dont les Administrateurs ont besoin; on peut donc en déduire qu'ils ne les trouvent pas toujours dans les RRP. Alors que dans le cadre des sessions du Conseil d'administration, l'objectif est d'analyser les propositions de projets à la lumière de leur pertinence par rapport aux grandes stratégies et politiques de développement du FIDA, l'étude de leurs déclarations montre que des observations et des questions sur les aspects techniques ou opérationnels de la conception sont souvent formulées.

17. Il semble toutefois, dans l'ensemble, que les membres du Conseil d'administration s'accordent à considérer qu'il convient: i) de veiller à ce que l'opération proposée soit compatible avec les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborés par l'emprunteur, avec sa capacité d'absorption du produit du prêt et avec les critères du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP); ii) d'envisager des approches sectorielles, des dispositions de financements flexibles et une coordination avec les autres donateurs; iii) d'analyser les risques et de formuler des stratégies de désengagement; et iv) de ne pas perdre de vue des thèmes stratégiques du FIDA tels que le ciblage, la participation, la satisfaction des besoins humains essentiels, la simplification des institutions, la commercialisation et les liaisons avec le secteur privé. Un consensus se dégage également sur la nécessité de favoriser l'innovation et de se prémunir contre la corruption. Ces préoccupations font écho à nombre des grandes préoccupations "institutionnelles" qui figurent en bonne place dans les documents présentés aux organes directeurs des autres IFI.

V. JUSTIFICATION DE L'ACTUALISATION DU RRP

18. L'évaluation externe indépendante (EEI) du FIDA a recommandé que l'approbation des documents relatifs aux projets soient déléguée au Président du FIDA et non plus inscrite à l'ordre du jour des sessions du Conseil d'administration. La direction du FIDA considère toutefois qu'il est important de continuer à associer le Conseil d'administration à l'approbation des projets, tout en s'attachant à améliorer le processus et à le rationaliser. Dans sa réponse à l'EEI, la direction du FIDA s'est engagée à mettre au point une nouvelle formule d'approbation des projets selon laquelle le Conseil d'administration sera invité à approuver les objectifs des projets, le niveau de financement et le cadre de résultats. Les membres des conseils d'administration des IFI partenaires du FIDA ont accès à davantage d'informations sur les projets proposés que les membres du Conseil d'administration du FIDA, mais les documents dont ils disposent sont beaucoup plus axés sur les informations "institutionnelles" essentielles que sur les détails techniques et opérationnels des projets. Pour l'instant, la direction du FIDA considère le DCP comme un document confidentiel réservé au personnel du FIDA et à l'État emprunteur; les membres du Conseil d'administration ne peuvent, en l'état actuel des choses, le consulter ni sur support papier, ni par voie électronique. Enfin, des économies pourraient sans doute être réalisées en limitant la répétition des mêmes informations dans le DCP, le COSOP et les Conditions générales applicables au financement du développement agricole, ce qui réduirait le coût de l'élaboration du RRP.

19. Afin d'aider les Administrateurs à prendre des décisions dans le temps limité qui leur est imparti, il est jugé nécessaire de présenter des propositions de projets moins détaillées, et de donner accès au texte principal du DCP par voie électronique. Cette nouvelle formule permettrait au Conseil d'administration de concentrer son attention sur les grands problèmes institutionnels/de réputation, tout en réduisant la duplication du travail et en améliorant l'accès à l'information et la transparence.

VI. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU RRP

20. Il est proposé que le nouveau format du RRP soit centré sur les principales préoccupations et responsabilités du conseil d'administration d'une IFI. L'analyse des pratiques actuelles des autres IFI montre que ces préoccupations portent sur les aspects "institutionnels" des projets proposés, plutôt que sur les détails techniques/opérationnels.

21. L'intention est de faire en sorte que le futur RRP soit pleinement cohérent avec le nouveau COSOP axé sur les résultats. Le RRP devra expliquer brièvement comment le FIDA entend financer la réalisation des objectifs du COSOP. Les objectifs du projet énoncés dans le RRP doivent être entièrement compatibles avec les objectifs stratégiques du COSOP. De même, le cadre logique du RRP sera aligné sur le cadre de gestion des résultats du COSOP.

22. La version actualisée du RRP repose sur le principe selon lequel les détails opérationnels et techniques d'un projet ne seront en règle générale pas examinés par le Conseil d'administration. À cet égard, le FIDA continuera à s'appuyer sur les systèmes de gestion des connaissances et les meilleures pratiques des organismes de développement des États membres pour améliorer les interventions réalisées dans le cadre des projets. Pour ce qui est des aspects techniques et opérationnels, la communication se fera essentiellement par les moyens suivants: i) contacts de travail à l'échelle du pays entre les chargés de programme de pays du FIDA et la communauté des donateurs au cours de la conception et de l'exécution du projet; et ii) échanges directs de courriels entre les membres du Conseil d'administration et le personnel chargé des opérations du FIDA, préalablement à la réunion du Conseil d'administration, comme cela se fait déjà.

23. L'actualisation du RRP aura pour principal objet de montrer aux Administrateurs que les propositions de projets ainsi produites sont conformes aux Principes et critères en matière de prêt; qu'elles respectent les grandes orientations et priorités du FIDA et du pays concerné, de même que les procédures en vigueur; qu'elles n'exposent pas le FIDA à un risque de réputation ou à d'autres risques et qu'elles n'ouvrent pas la porte à des détournements de fonds; qu'elles n'excèdent pas les capacités d'exécution de l'emprunteur; et qu'elles se traduiront par des avantages durables.

24. Les présentations au Conseil d'administration seront étayées, dans une plus large mesure qu'actuellement, par des références aux procédures en vigueur au FIDA, aux déclarations de politique générale, au COSOP et aux accords de partenariats déjà approuvés par le Conseil ou, dans certains cas, par la direction du FIDA. Pour les aspects concernant plus directement les opérations, on pourra faire référence, le cas échéant, au système de gestion des connaissances du FIDA et aux enseignements tirés des précédentes opérations de prêt, en mentionnant, lorsqu'elle est pertinente, l'expérience synthétisée dans les fiches d'apprentissage que produit le FIDA.

25. Le texte du RRP sera bref (voir la table des matières annotée, en annexe), et composé essentiellement d'un assemblage d'extraits du résumé de la version du DCP rédigée au stade de la préévaluation. À cet égard, la révision des directives concernant le DCP actuellement envisagée devra prévoir remodeler les résumés de projet afin de prendre en compte la nécessité, à terme, de recycler ainsi ces résumés. Le texte du RRP aura principalement pour objet d'assurer les Administrateurs que les conditions et critères préétablis ont été respectés. Il sera fait référence, dans l'ensemble du RRP, aux sections pertinentes de la version préévaluation du DCP, afin d'orienter les Administrateurs vers les détails opérationnels et techniques de la conception du projet.

26. Dans le cadre de cette nouvelle formule, il sera indispensable que les Administrateurs puissent accéder par voie électronique au texte du DCP de préévaluation et aux dossiers clés qui l'accompagnent. Les utilisateurs auraient accès à ces informations complémentaires dans la langue de rédaction. La version préévaluation du DCP sera placée sur le site Web du FIDA, avec un droit d'accès restreint aux Administrateurs, immédiatement après avoir été approuvée par le Président

adjoint, Département gestion des programmes, environ deux mois et demi avant la session pertinente du Conseil d'administration.

VII. INCIDENCES FINANCIÈRES

27. L'adoption, pour le RRP, d'un format plus condensé se traduira par des économies sensibles. Grâce à la réduction du nombre de pages à mettre au point, corriger, dactylographier, traduire, réviser et relire, l'économie réalisée sur les services de consultants est estimée à 3 600 USD par document. On peut s'attendre, par ailleurs, à une réduction non négligeable du temps passé par le personnel du FIDA à élaborer et à traiter chaque document. S'agissant de l'élaboration et de la validation du document, les chargés de programme de pays passeront moins de temps à rédiger le RRP, tandis que les directeurs de département, les administrateurs de prêts, les juristes, le fonctionnaire responsable des organes directeurs et le Président adjoint, Département gestion des programmes, consacreront moins de temps à le contrôler. Les services linguistiques devront en outre consacrer moins de temps à assurer le contrôle de qualité au stade de la mise au point définitive du document, à l'issue du processus d'approbation interne, ce qui ne pourra qu'améliorer la qualité des documents soumis au Conseil. Il est difficile de calculer avec précision les gains de temps pour le personnel du FIDA, mais on estime qu'ils sont de l'ordre de trois jours-personnes par document.

VIII. IMPACT SUR L'EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

28. On s'attend à ce que la nouvelle structure proposée pour le RRP aboutisse aux améliorations décisives suivantes sur les plans de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des programmes de pays élaborés par le FIDA.

- a) Le rapport de l'EEI, de même que le dernier rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) confirment que le Fonds a obtenu de bons résultats sur le plan de la pertinence. S'agissant de la pertinence, et compte tenu de la définition qui en est donnée dans ces deux rapports, le nouveau RRP devrait contribuer à confirmer ces bons résultats, grâce à l'insertion des éléments suivants: i) une sous-section consacrée au groupe cible et renvoyant au dossier clé sur ce groupe; ii) la référence à l'alignement sur les politiques et stratégies pertinentes du FIDA; iii) la référence à l'alignement sur les COSOP et les stratégies régionales correspondantes; et; iv) la référence à l'alignement des objectifs du projet sur les stratégies et priorités nationales de réduction de la pauvreté.
- b) Le rapport de l'EEI et le RARI définissent l'efficacité en termes de degré de réalisation (ou de réalisation attendue) des objectifs d'un projet. À cet égard, le RRP donnera la priorité aux résultats. Il comportera un cadre logique, aligné sur le cadre de gestion des résultats du COSOP. Comme c'est déjà le cas, les résultats obtenus dans le cadre des projets feront l'objet d'une notification annuelle, conformément au système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) en vigueur au FIDA. Cette définition de l'efficacité inclut trois autres dimensions importantes, qui sont le ciblage, la durabilité et l'innovation. La nouvelle structure du RRP devrait favoriser les progrès sur le plan de l'efficacité grâce à l'insertion de sous-sections spécifiquement consacrées à ces trois aspects.
- c) S'agissant enfin de l'efficience, que le rapport de l'EEI et le RARI définissent en termes de ratio économique de la conversion des intrants en produits, la nouvelle structure du RRP fera référence aux données essentielles provenant des calculs de la viabilité financière ou du taux de rentabilité interne économique du projet. Par ailleurs, on veillera, au stade de la conception du projet, à ce que les coûts unitaires soient compétitifs par rapport aux prix du marché. La version préévaluation du DCP devra obligatoirement, comme c'est déjà le cas actuellement, présenter dans tous leurs détails les calculs relatifs à l'efficience.

IX. RECOMMANDATION

29. Il est recommandé que le Conseil d'administration approuve la proposition de révision du Rapport et recommandation du Président telle qu'elle est présentée dans l'annexe; il est en outre recommandé que les Administrateurs disposent d'un accès électronique au texte principal et aux dossiers clés de la version préévaluation du DCP placée sur le site Web à accès restreint du FIDA après son approbation par le Président adjoint, Département gestion des programmes.

TABLE DES MATIÈRES ANNOTÉE DU RRP ACTUALISÉ

1. La longueur des RRP sera ramenée de 12 pages actuellement (plus les annexes et appendices, l'additif et les garanties supplémentaires) à cinq pages (plus les appendices, l'additif et les garanties supplémentaires). Cette réduction sera facilitée par trois éléments: le RRP sera complété par un COSOP axé sur les résultats plus détaillé; il ne reproduira pas les Conditions générales applicables au financement du développement agricole; et les Administrateurs pourront consulter par voie électronique, et dans la langue de rédaction, la version préévaluation du DCP et les dossiers clés qui l'accompagnent.
2. Le RRP présentera les données chiffrées ou les caractéristiques essentielles du projet proposé (prêt et/ou don). Le nombre **maximum** de lignes proposé par rubrique est indiqué entre parenthèses. Comme c'est actuellement le cas, le corps du texte du RRP sera disponible dans les quatre langues officielles du FIDA.
3. En reprenant sous une forme adaptée le résumé de la version préévaluation du DCP, le RRP démontrera au Conseil que la proposition de projet est conforme aux politiques, objectifs, procédures et thèmes d'action existants du FIDA. Il sera fait référence, chaque fois que cela sera possible, aux dossiers clés du projet.

I. PRINCIPALE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE PAR LE PROJET (environ 5 lignes)

4. Cette section décrira la principale perspective de développement envisagée par le projet. Autrement dit, elle indiquera quels défis en matière de développement le projet aura réussi à relever à son achèvement.
(Référence: cadre logique, tableaux des dossiers clés, et matrice de résultats du COSOP).

II. PROPOSITION DE FINANCEMENT (environ 30 lignes)

5. Cette section présentera, dans le cadre d'une série de sous-sections, les principales informations concernant le prêt/don:
 - **Modalités et conditions:** monnaie et montant, taux d'intérêt, différé d'amortissement, période de mise à disposition et de remboursement; toute disposition relative au mécanisme flexible de financement.
 - **Rapport entre les caractéristiques du prêt/don et le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) en vigueur au FIDA:** analyse des modalités de prise en compte du prêt/don dans le calcul de l'allocation.
 - **Articulation entre le prêt/don et les critères du cadre budgétaire à moyen terme du pays:** le cas échéant.
 - **Articulation entre le prêt/don et l'approche sectorielle nationale ou autres instruments de financement conjoints:** le cas échéant.

- **Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État:** endettement total du pays, capacité d'absorption de l'État, questions liées à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, emprunts antérieurs du gouvernement, décaissements et remboursements antérieurs.
- **Flux de fonds:** dispositions relatives à l'acheminement des fonds du projet.
- **Dispositions de supervision:** dispositions prises pour la supervision et gestion de la supervision au cours de l'exécution du projet.
- **Dérogations aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives opérationnelles du FIDA:** cette rubrique mentionnera toute dérogation proposée aux dispositions en vigueur au FIDA en matière de passation des marchés, de décaissements, de comptabilité, de vérification des comptes, de suivi et évaluation et de SYGRI, dont le Conseil d'administration devrait avoir connaissance, et qui pourrait concerner, par exemple: i) l'application d'autres procédures de passation de marché que celles en vigueur (par exemple celles d'une autre IFI ou celles de l'emprunteur); et ii) renonciation aux clauses de préférence du FIDA; etc.
- **Gouvernance:** mesures proposées pour limiter les possibilités de corruption au cours de l'exécution du projet.

III. GROUPE CIBLE ET PARTICIPATION (environ 20 lignes)

6. Cette section comportera trois sous-sections:

- **Le groupe cible:** confirmer le nombre total de personnes qui devraient bénéficier directement des interventions réalisées dans le cadre du projet. Énumérer les principales catégories du groupe cible (en fonction du degré de pauvreté rurale, de l'appartenance ethnique, du sexe, de l'âge, etc.) et leurs principaux besoins. Faire référence au document relatif à la politique du FIDA concernant le ciblage.
- **Méthode de ciblage:** décrire la stratégie de ciblage adoptée pour le projet, en indiquant par exemple si celui-ci a recours au classement en fonction de la richesse ou du mode de tenure, à un ciblage géographique, à des mécanismes d'autociblage, etc. Faire référence au document relatif à la politique du FIDA concernant le ciblage.
- **Participation:** décrire les modalités exactes de la participation des bénéficiaires aux projets (contenu analogue à celui du dernier paragraphe de la note de présentation des RRP actuels).

IV. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT (environ 15 lignes)

7. Cette section comportera trois sous-sections:

- **Principaux objectifs du projet:** énumérer les objectifs du projet en se référant au cadre logique.
- **Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions:** en faisant référence à la cinquième colonne du cadre de gestion des résultats du COSOP, énoncer les principaux changements que le projet devrait amener sur le plan des politiques et des institutions.

- **Alignement sur les politiques et la stratégie du FIDA:** expliquer comment les objectifs du projet s'alignent sur le cadre stratégique du FIDA, la stratégie régionale, le COSOP et les autres politiques et stratégies opérationnelles essentielles du FIDA.

V. HARMONISATION ET ALIGNEMENT (environ 15 lignes)

8. Cette section comportera deux sous-sections:

- **Alignement sur les priorités nationales:** montrer comment les objectifs du projet correspondent à des sections spécifiques de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (ou de stratégies équivalentes) et des politiques en vigueur en la matière, et utilisent les systèmes nationaux.
- **Harmonisation avec les partenaires du développement:** décrire la complémentarité du positionnement du FIDA par rapport aux autres donateurs qui œuvrent dans le même secteur. Décrire les mesures prises pour assurer l'harmonisation du projet avec les activités des partenaires de développement présents dans le pays (participation à des groupes de donateurs pour le secteur concerné, à des bilans sectoriels conjoints, etc.). Énumérer tous les projets financés par des donateurs qui sont en rapport, officiellement ou non, avec le projet proposé, et expliquer les liaisons avec le projet du FIDA.

VI. COMPOSANTES ET CATÉGORIES DE DÉPENSES (environ 10 lignes)

9. Cette section comportera deux sous-sections:

- **Principales composantes:** énumérer les principales composantes.
- **Catégories de dépenses:** énumérer les principales catégories de dépenses et indiquer le pourcentage de financement pour chacune de ces catégories.

VII. GESTION, RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EXÉCUTION ET PARTENARIATS (environ 40 lignes)

10. Cette section comportera cinq sous-sections:

- **Principaux partenaires d'exécution:** énumérer les principales institutions partenaires d'exécution du projet (renvoi aux tableaux du dossier clé), notamment le secteur public (ministères, administrations), la société civile (ONG, organisations à assise communautaire, organisations paysannes, etc.), et le secteur privé.
- **Responsabilités en matière d'exécution:** esquisser les grandes lignes des principales responsabilités attribuées à chacun des partenaires d'exécution. Résumer la structure de gestion du projet. Faire référence à l'organigramme du projet qui figure dans le DCP.
- **Rôle de l'assistance technique:** préciser dans quelle mesure l'exécution du projet s'appuiera sur une assistance technique (qu'elle soit prévue dans les coûts du projet ou financée, à titre extérieur, par le FIDA ou par d'autres donateurs).
- **État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution:** énumérer les principaux accords de partenariats nécessaires à l'exécution (par exemple accords de prêts subsidiaires, mémorandums d'accord, etc.); indiquer, le cas échéant, les formalités qui restent à accomplir et donner une estimation du délai nécessaire pour parvenir à la finalisation des accords de partenariats.

- **Principaux partenaires financiers et montants engagés:** indiquer le coût total du projet. Énumérer tous les bailleurs de fonds (y compris, éventuellement, les donateurs participant à un cofinancement) et les montants apportés par chacun d'entre eux. Mentionner les engagements de cofinancement en attente.

VIII. AVANTAGES, JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (environ 10 lignes)

11. Cette section comportera deux sous-sections:

- **Principales catégories d'avantages apportés par le projet:** énumérer les principales catégories d'avantages qui seront apportés, en mentionnant le cas échéant les chiffres clés.
- **Viabilité économique et financière:** récapituler les principales conclusions de l'analyse financière du projet et de son analyse économique, y compris les chiffres clés (par exemple le taux de rentabilité interne économique). Pour ce qui concerne les projets de microfinancement, il suffira de donner des informations sur la viabilité financière des investissements que réaliseront probablement les bénéficiaires.

IX. GESTION DES CONNAISSANCES, INNOVATION ET REPRODUCTION À PLUS GRANDE ÉCHELLE (environ 15 lignes)

12. Cette section comportera trois sous-sections:

- **Dispositif de gestion des connaissances:** en faisant référence aux objectifs en matière de gestion des connaissances figurant dans le COSOP, présenter succinctement le dispositif de production et de transfert des connaissances résultant de l'exécution du projet.
- **Innovations en matière de développement favorisées par le projet:** en faisant référence aux objectifs en matière d'innovation figurant dans le COSOP, présenter succinctement les innovations que le projet est susceptible de promouvoir ou d'introduire.
- **Approche de la reproduction à plus grande échelle:** décrire l'approche pour pouvoir l'utiliser après l'achèvement du projet afin de l'élargir à plus grande échelle.

X. PRINCIPAUX RISQUES (environ 10 lignes)

13. Cette section comportera au moins deux sous-sections:

- **Principaux risques et mesures d'atténuation:** cette sous-section sera structurée en fonction des principaux types de risques recensés: faible engagement de l'emprunteur en faveur du développement proposé; risques de réputation liés à l'appui qu'apporterait le FIDA à des thèmes controversés; risques techniques liés à la conception; risques associés à une faible capacité d'exécution; et risques découlant de la fragilité des partenariats. Des mesures d'atténuation seront indiquées pour chacun des principaux risques recensés.
- **Classification environnementale:** le RRP comportera obligatoirement une sous-section concernant le risque environnemental, récapitulant les conclusions de l'étude d'impact sur l'environnement réalisée par le FIDA et énumérant les mesures d'atténuation à mettre en œuvre au cours de l'exécution.

XI. DURABILITÉ (environ 10 lignes)

14. Cette section décrira les dispositions prises pour assurer la durabilité une fois le projet achevé. Elle comportera, par exemple, une estimation des dépenses récurrentes nécessaires à la poursuite des interventions menées au titre du projet une fois celui-ci achevé. Elle indiquera en outre comment et par qui ce financement sera assuré ou pris en charge, afin de garantir la pérennité de la participation des bénéficiaires, de l'engagement des communautés et des services d'appui.

XII. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

15. **Instruments juridiques et autorité:** ces paragraphes seront identiques à ceux qui figurent actuellement dans le RRP.

XIII. RECOMMANDATION

16. **Recommandation(s) du Président:** ce paragraphe sera identique à celui qui figure actuellement dans le RRP.

Annexe

- **Garanties supplémentaires:** résumé des garanties supplémentaires importantes incluses à l'issue des négociations de prêts – cette section sera identique à celle qui figure actuellement dans le RRP.

Appendices

- **Appendice I:** principaux documents exposant la politique du Fonds, plans stratégiques, directives, documents concernant la gestion des connaissances et autres documents internes ou externes pris en compte pour élaborer la proposition de projet ou jugés pertinents – une page au maximum.
- **Appendice II:** cadre logique – une page au maximum.

Information complémentaire

- **Additif:** Récapitulatif des modifications résultant des négociations de prêts – ce document sera identique à celui qui figure actuellement dans le RRP, et les informations fournies seront ensuite intégrées à la version révisée du RRP.

